

loops (M. Fulton) a demandé si l'on a conclu une entente générale quant au tracé de la route transcanadienne. La réponse est non.

LE BEURRE

OFFRES INFÉRIEURES AU PRIX MINIMUM DE 58c.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. E. Drope (Northumberland, Ont.): J'aimerais poser au ministre de l'Agriculture une question découlant de sa récente déclaration au sujet de l'établissement d'un prix minimum de 58c. à l'égard du beurre. Le *Globe and Mail* d'aujourd'hui rapporte...

M. l'Orateur: Je prie le député de poser sa question.

M. Drope: Ma question découle de la déclaration du ministre de l'Agriculture et d'une dépêche du *Globe and Mail*, selon laquelle on a offert du beurre à 57½c. Le ministre veut-il nous faire connaître la ligne de conduite du Gouvernement, étant donné, dit-il, que le prix minimum est de 58c.? L'Office des produits laitiers achète-t-il encore du beurre? Sinon, quand commencera-t-il à en acheter?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Autant que je sache, on n'a pas encore acheté de beurre; c'est donc dire qu'il n'a pas encore atteint 58c. sur les marchés où s'effectuent les achats.

QUESTION AU SUJET D'UN DOSSIER

SERVICE PUBLIC—NOMBRE D'EMPLOYÉS,
TRAITEMENTS, ETC.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Douglas G. Ross (St. Paul's): Le secrétaire d'État peut-il me dire quand je recevrai réponse à ma question que la Chambre a transformée en ordre de dépôt de document il y a quarante-trois jours?

L'hon. Colin Gibson (secrétaire d'État): J'irai volontiers aux renseignements.

LOI DES PRODUITS AGRICOLES

PROROGATION POUR UNE PÉRIODE D'UN AN

La Chambre reprend la discussion, ajournée le vendredi 18 mars, de la motion du très honorable M. Gardiner, proposant que la Chambre se forme en comité pour l'étude du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la loi sur les produits agricoles en vue de proroger l'application de la loi pour une période d'une année.

Le très hon. M. St-Laurent (premier ministre): On voudra bien me permettre de formuler une observation. Ainsi que le savent les députés, le présent projet de résolution

porte sur une loi qui va expirer si on ne la renouvelle pas. Après m'être entretenu avec plusieurs députés siégeant des deux côtés de la Chambre, je compte qu'il y a espoir de disposer de toutes ces mesures d'ici demain soir, ce qui nous dispenserait de siéger samedi, et que lundi, étant revenus aux heures de séance normales, nous entreprenions l'étude du pacte de sécurité de l'Atlantique-Nord. A cette fin, il est à souhaiter que le projet de résolution soit adopté et que le bill soit présenté afin qu'il puisse être étudié demain. Les députés qui avaient l'intention de discuter le bill auront l'occasion de le faire quand la Chambre sera saisie de la deuxième lecture. En procédant ainsi, rien dans le Règlement n'empêcherait de terminer l'étude de la mesure demain; mais si la première lecture du projet de loi n'a pas lieu aujourd'hui, il deviendra impossible de le faire adopter en deuxième lecture demain. Je ne voudrais pas écourter le débat, mais il me semble que la première lecture pourrait se faire, après quoi le débat se poursuivrait de la façon ordinaire sur le bill même.

M. Bentley: Je soulève la question de privilège. C'est moi qui ai proposé l'ajournement du débat vendredi soir dernier. Je suis tout disposé à me ranger à l'avis du premier ministre, et à ne pas poursuivre le débat en ce moment, pourvu que tout le monde en fasse autant.

M. l'Orateur: Plait-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Drew: Non, monsieur l'Orateur.

M. Bentley: C'est moi qui ai ajourné le débat vendredi soir.

M. Knowles: J'espère que tous les torys de Toronto seront présents samedi.

M. T. J. Bentley (Swift-Current): Lors d'une discussion antérieure sur ce sujet, le député de Souris (M. Ross) a prononcé un discours dans lequel il s'est bien écarté de la question. Il a même parlé de la Commission du blé, de la loi sur la commission du blé et de l'accord anglo-canadien sur le blé. Je m'abstiendrai de faire comme lui. Il a alors exposé l'attitude de son parti. Le chef de l'opposition (M. Drew) a tenu tout à l'heure à passer avant les autres dans le débat. Il me semble que cela indique...

M. Drew: M. l'Orateur...

Des voix: Asseyez-vous.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je veux le manifester, mon intervention visait à souligner l'à-propos de commenter le principe en jeu. Je n'avais pas l'intention de passer avant les autres, et